

Implementation de la norme de la RSE ISO 26000 en Algérie Un projet RS-MENA

Khelfaoui Mounia¹

Université de Khemis-Miliana
mouniakhelfaoui@yahoo.fr

المخلص

ان نماذج التنمية الاقتصادية التي اعتمدها البلدان في جميع أنحاء العالم، بعد الثورة الصناعية، تسببت في خلق تزلز المشاكل البيئية والإيكولوجية ، وتفاقم هذه المشاكل أدى بالحكومات إلى مراجعة نماذج النمو الاقتصادي المتبعة سابقا .
ولتكريس شرعيتها و التصدي لهذه المشكلات و التعامل مع تقلبات العولمة، والشركات عمدت المؤسسات على تبني طرق استراتيجية جديدة والمتمثلة في المسؤولية الاجتماعية التطوعية .
RSE
RSE ولتشجيع ، كل انواع المنظمات على اتباع هذه الاستراتيجية تم انشاء معيار خاص بال المتمثل في *ISO* وهو *26000* المبادئ التوجيهية للمسؤولية الاجتماعية للمنظمات .
تهدف هذه الدراسة الى تحديد خصائص عملية تبني هذا المعيار من طرف المنظمات الجزائرية من خلال برنامج.

.RS-MEN

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 10 -

الكلمات المفتاحية : *RSE, ISO 26000, RS-MENA*

Résumé

Les modèles de développement économiques adoptés par les pays de part le monde, après la révolution industrielle, a engendré à l'échelle planétaire des problèmes environnementaux ou écologiques .Ces problèmes ne cessent de s'accroître et conduisent les gouvernements à revoir les modèles de croissance économique jusqu'alors adoptés. En effet, pour concrétiser leur légitimité ou contrecarrer ces problèmes ou encore faire face aux aléas de la mondialisation, les entreprises adoptent en autres attitudes des planifications volontaires de responsabilité sociétale (RSE).

D'autre part, une norme a été mise en oeuvre pour inciter tout type d'organismes à mettre en oeuvre ISO26000 qui constitue les lignes directrices relatives à la RSE.

De ce fait, essaie de déterminer les spécificités du processus de vulgarisation de la norme ISO 26000 en Algérie qui est implémenté à travers le projet RS-MENA.

Mots clés : RSE, ISO 26000, RS-MENA

Introduction

Le rôle de l'entreprise dans la société a, depuis longtemps, fait l'objet d'une élaboration théorique chez plusieurs chercheurs de disciplines des sciences économiques et de gestion.

Ainsi, l'entreprise s'implique de plus en plus dans le développement social, aussi bien en interne qu'à l'extérieur, créant de surcroît, de nouvelles valeurs susceptibles de maintenir un certain niveau d'image de marque et de notoriété.

Les modèles de développement économiques adoptés par les pays de part

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 11 -

le monde, après la révolution industrielle, ont engendré, à l'échelle planétaire, des catastrophes écologiques : l'effet de serre, la pollution chimique, l'eau potable, le pétrole, la désertification, les animaux en péril, la dégradation des milieux marins, avec des effets néfastes sur la santé des êtres humains, celle des animaux et même sur les économies nationales.

Les bouleversements écologiques que connaît actuellement la planète sont, d'une ampleur, telle qu'ils réactualisent certaines questions philosophiques fondamentales et forcent la remise en question les notions, tels que le progrès, le bien-être où les besoins « (Gendron, 2001).

Ainsi, les préoccupations à l'égard des problèmes environnementaux s'élargissent au-delà de la sphère économique pour atteindre celles des politiques et sociétales.

Cette prise de conscience écologique mondiale a mis le point sur la reconsidération de l'utilité de l'entreprise. Dès lors, sa légitimité est menacée et risque d'être ternie par les nombreuses ignominies écologiques, ajouter à cela les effets de la dernière crise financière.

Cet état de fait, porté par l'ensemble des acteurs sociaux : économistes, politiciens, écologistes, organismes internationaux, a engendré un consensus sur la question de la responsabilité de l'entreprise. En conséquence, de nouvelles exigences de responsabilisation (Pasquero, 2009) de l'entreprise voient le jour, accompagnée d'une nouvelle conception soustraite à celle suggérée par les néo-classiques. Une forme moderne et contemporaine de management émerge et exige l'intégration des attentes des partenaires sociaux et économiques dans la gestion quotidienne et la prise de décision de l'entreprise. Il s'agit, dès lors, de la notion de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), qui incarne le développement durable dans l'entreprise.

Depuis, Les principes véhiculés par la RSE se sont propagés et enracinés

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 12 -

dans les pratiques managériales des entreprises et la soulèvent au-delà d'une « *simple mode passagère* »².

Ainsi, la communauté internationale à travers les ONG, les consommateurs, les syndicats, les associations intergouvernementales, a pris l'initiative et ce depuis les années 1980 à régulariser les démarches en faveur de la RSE dans un cadre normatif appelé « ISO 26000 ». Cette dernière constitue les lignes directrices relatives à la responsabilité sociale des entreprises initiée en 2005. Le processus de normalisation a pris fin en 2010 avec la parution de la norme. A ce titre, Turcotte et al.,(2010) attestent que ce processus est multipartite. Il regroupe près de 400 experts

de différentes nationalités, à peu près 80 pays, et 40 organisations internationales et représentant 6 types de parties prenantes. Il a permis aussi d'impliquer l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), « [...] premier producteur de normes internationales, dans un champ de compétences inédit. Jusque-là, les normes étaient développées par des experts industriels et elles portaient uniquement sur les produits et services, les processus, et de manière plus récente, les systèmes de management » (Hanquez,2011). Sachant qu'une norme internationale ISO représente un consensus mondial sur les connaissances les plus avancés sur un sujet traité, la norme ISO 26000 permet de comprendre et d'inciter tous types d'organisations à mettre en oeuvre les principes de la responsabilité sociétale des entreprises.

Dans un souci de pérennité et de respect de l'environnement et des conditions sociale et sociétale, les entreprises algériennes sont interpellées par les principes de la RSE dont la mise en oeuvre passe inévitablement par l'adoption de la norme ISO 26000.

Ainsi, l'Algérie ne peut rester loin de ces changements qui affectent le RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 13 -

management des entreprises a pris l'initiative et a adhéré au projet international *RS-MENA* visant l'implantation de cette norme dans les pays de la région MENA³.

Ce projet a débuté en 2010 et s'échelonne sur quatre années a été initié par l'Agence Suédoise de la Coopération pour le Développement International (SIDA) et piloté par l'ISO. Du côté algérien 15 entreprises ont bénéficié de ce projet et ont reçu des attestations d'encouragement⁴.

De ce fait, la problématique de notre recherche s'articule autour de la question suivante : **Quelle est la réalité de l'implémentation de l'ISO 26000 en Algérie ?**

Pour comprendre ce phénomène en Algérie, on a organisé ce texte comme suit. Dans la première partie on tente d'éclaircir les mécanismes de la RSE et les motifs qui poussent les entreprises à la mettre en place. Puis, nous examinerons la RSE dans le contexte économique, social et juridique algérien en essayant de ressortir les spécificités de cette stratégie managériale dans le cas algérien. Ensuite, on analysera la norme qui a consacré la responsabilité sociétale des entreprises à savoir ISO 26000 qui se veut un processus de concrétisation de la RSE dans les entreprises et ce à travers des lignes directrices. Enfin, on conclura avec une esquisse de la réalité de l'implémentation de la norme ISO 26000 dans le cadre du projet RS-MENA.

I. Les différentes définitions de la RSE

La première définition de la RSE susceptible d'être évoquée est celle de Bowen(1953) dans son ouvrage intitulé « Social Responsibilities of the businessman », il la définit « [...] comme une série d'obligation entraînant une série de politiques, de décisions et de ligne de conduite

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 14 -

compatibles avec les objectifs et les valeurs de la société »

(<http://193.51.90.226/cahiers/per-berland.pdf>). Cette définition relève de l'éthique, l'entreprise est consciente des rapports qui la lient à la société,

elle s'organise en prenant en charge les objectifs et les valeurs de la société.

Pour Davis (2001), la RSE intéresse les actions et les décisions des dirigeants d'entreprise.

Celle-ci surpasse ses intérêts techniques et même lucratifs, la RSE est alors entamée où s'arrête la loi. Walton(1967) considère que la RSE admet une relation de complicité entre l'entreprise et la société et cette relation est connue et adoptée par les parties auxquelles est rattachée cette entreprise. Quant à Carroll(1979), il distingue quatre niveaux de responsabilités sociales : économiques éthiques, légale et philanthropiques :

Il - Le premier niveau de la pyramide est à caractère économique :

fut longtemps admis que la principale finalité de l'entreprise est de générer de la richesse selon la théorie libérale. Cependant, cette conviction est remise en cause, l'entreprise doit désormais être solvable vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Elle doit satisfaire ses actionnaires en bénéfiques, garantir une bonne rémunération à ses salariés et offrir des biens et services de bonne qualité et à des prix raisonnables à ses clients. La satisfaction des responsabilités économiques est donc nécessaire à toutes les sociétés.

- Le second niveau est à caractère légale :

L'entreprise n'est pas seulement appréhendée comme une entité génératrice de profit mais elle doit se conformer aux lois et règlements décrétés par les gouvernements. Elle doit accomplir sa mission économique dans le cadre de la loi.

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 15 -

- Le troisième niveau est à caractère éthique : Elle concerne le côté morale de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société, elle doit agir en toute justice et équité sans qu'elle soit contrainte par la réglementation. Il est important que son comportement soit cohérent. Les attentes de la société et les normes éthiques ainsi que les changements qui peuvent affectés ces normes.

- Le quatrième niveau est à caractère philanthropique : Elle incarne les attentes de la société, celle-ci souhaite que les entreprises soient de bons citoyens. Ses actes doivent s'inscrire dans des programmes de promotion du bien être humain. En premier lieu ces actes doivent être destinés en faveur des employés et de leurs familles. Cette contribution peut aussi prendre d'autres formes telles que : le sponsoring, le mécénat ou des oeuvres de charités pour les moins démunis de la communauté.

Selon Carroll (1999), Jones(1980) a résumé le débat sur la définition de la RSE en listant les différents arguments pour et contre elle. Pour lui c'est un engagement volontaire et obligatoire envers les acteurs sociétaux, par delà des recommandations légales ou conventionnelles (vis-à-vis des actionnaires).

Plusieurs organismes ont adopté la thématique de la RSE. Celle de la commission européenne proposée dans le livre vert en 2001 intitulé « promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises » est la plus évoquée.

Cette définition constitue un stimulant pour d'autres organismes intéressés par la RSE et l'élaboration de sa définition. Pour l'organisation non gouvernementale *Business for Social Responsibility* (BSR), « La RSE est une approche de gestion des entreprises qui répond ou dépasse le cadre des attentes de l'environnement des entreprises dans le domaine juridique, RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 16 -

éthique, commercial et social ».

Pour l'ORSE⁶, la RSE marque la contribution du monde des affaires dans le développement durable à travers l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales dans la gestion quotidienne de ses activités qui l'a relie aux différentes parties prenantes.

Le concept de la RSE est nouveau, il est en plein construction, mais de ces différentes définitions, émanent les spécificités suivantes :

- La RSE revêt une polémique quand à une définition accomplie, bien qu'elle suscite un intérêt grandissant auprès de chercheurs, d'experts, de manifestations scientifiques, des investissements dits « responsables » ;
- La RSE a un caractère volontaire, par cela les entreprises reconnaissent leurs obligations envers les différentes parties prenantes et agissant sur les trois volets : social, environnemental et économique ;
- Par la RSE, les entreprises reconnaissent leurs obligations envers les parties prenantes dépassant ainsi toutes obligations légales ou financières pour atteindre le domaine de l'éthique.

En résumé, la RSE est concept riche en pleine mutation, il relève d'une attitude volontaire, éthique et citoyenne. Elle interprète les principes du développement durable dans l'entreprise. A travers la RSE, l'entreprise admet l'existence d'obligations envers les parties prenantes surtout celles qui ne lui imposent pas des pressions (légales ou financières). De ce fait, elle doit matérialiser son adoption volontaire, par des actions en faveur de la société.

II. La responsabilité sociétale dans le contexte algérien

La recherche sur le cadre institutionnel de la RSE en Algérie nous conduit à explorer les thématiques, du code du travail, des droits de l'homme, du droit de l'environnement, de l'action contre la corruption, de l'indice du RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 17 -

développement humain, et enfin de la normalisation.

L'Algérie se trouve dans une phase de transition « environnementale » concomitante à sa transition « économique »⁷. Consciente de l'intérêt de la préservation de l'environnement, l'Algérie a commencé un processus de mise en place de politiques environnementales et ce depuis l'an 2001 avec une stratégie nationale de développement durable, qui a servi de base pour l'instauration du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD). Ce dernier, sous l'initiative du MATEs a élaboré un bilan sur l'état de l'environnement en Algérie. Les constatations⁹ étaient alarmantes, les déchets industriels sont estimés à 200000T par an, dont 34% proviennent des hydrocarbures et 13% des mines. Sachant que l'économie algérienne est exclusivement tributaire des industries d'extraction, ces chiffres sont voués à la hausse. En 2003, avec l'avènement du ministère de l'aménagement du territoire et du tourisme.

On assiste à la mise en place d'une batterie de textes juridiques renforcé par la formation de compétences nationales. Dans ce contexte, est né le projet ISO14001, un projet Algero-Allemand, pour consolider l'instauration du management environnemental dans les entreprises algériennes.

A ce jour, selon les statistiques du Ministère de l'industrie 26 entreprises seulement sont certifiées ISO14001 au niveau du territoire algérien et 16 sont en voie de certification.

Quant aux conditions de travail, l'Algérie est membre de l'OIT (l'organisation internationale du travail) depuis 1962, elle a ratifié 59 conventions. Un nouveau code du travail a été présenté au parlement le RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 18 -

début de l'année 2011, ce dernier est inspiré des directives de l'OIT. Entre autres directives, celles interdisant le travail des enfants, le respect du salaire minimum, et le licenciement des employés.

Cette dernière interdiction est restée en vigueur depuis 1991, « Si les règlements ont été assouplis (ne nécessitant presque plus l'intervention de l'inspection du travail ou des délégués syndicaux), il reste que des indemnités sont dues en cas de licenciement. Les syndicats sont très actifs dans le pays, avec la mentalité de défense des droits des salariés » (Boualam, 2007).

Après l'ouverture de l'économie algérienne sur la mondialisation, une démocratisation des relations entre employé et entreprise s'est installée. Ainsi, les employés n'hésitent pas à faire part de leur mécontentement auprès des instances compétentes ou à la justice. Sauf dans le cas des PME, où règnent les relations informels qui n'obéissent pas à un « cadre institutionnel » (Oudin, Morrison et Solignac, 1994 *dans* Boualam, 2007).

Dans un souci d'améliorer la productivité des employés, une loi¹⁰ a été décrétée en 2007 se rapportant au financement de la formation professionnelle continue de leur personnel. A cet effet, les organismes employeurs, à l'exception des institutions et administrations publiques, sont tenus d'y consacrer un montant égal au moins de 1% de la masse salariale annuelle. A défaut, ces organismes sont assujettis au versement d'une taxe de formation.

Le droit algérien de l'environnement se caractérise par l'existence d'un appareil législatif et réglementaire étendu :

- Loi n°10-03 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 19 -

- Décret exécutif n°199-04 fixant les modalités de traitement des déchets ;

- Décret exécutif n°240-05 fixant les modalités de désignation des délégués de l'environnement ;

- Décret exécutif n°02-06 relatif à la pollution atmosphérique ;

- Décret exécutif n°299-07 fixant une taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique. A cet effet, le droit algérien de l'environnement, se caractérise par la pluralité des sources, aux règles internes, s'ajoutent des normes dérivées des nombreuses conventions internationales ratifiées

par l'Algérie (Protocole de Kyoto,). Le droit de l'homme est reconnu par la constitution en Algérie. Après la « décennie noir » des années 1990 vécue par le peuple algérien, des intérêts particuliers ont été accordés à ce créneau. Il a été renforcé par des institutions indépendantes telles que LADDH (ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme admise officiellement en 1990), et la CNCPPDH (la commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme créée en 2001). Dans le domaine des droits de l'homme, l'Algérie a ratifié bon nombre de textes internationaux. Entre autres traités paraphés par l'Algérie, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatifs aux droits civils et politiques. Dans le cadre des institutions internationales régionales, elle a ratifié ceux afférant à la charte africaine et à l'union arabe. Afin de garantir l'égalité des chances et l'accessibilité des personnes en situation de handicap, et d'assurer l'insertion et l'intégration des personnes handicapées au plan social et professionnel, notamment la création de postes d'emploi. L'Algérie a promulgué en 2002 la loi 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et la promotion des personnes handicapées. La dite loi a été mise en exécution par le décret exécutif 06-455 du 11 Décembre 2006 qui fixe les modalités d'accessibilités des personnes handicapées à

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 20 -

l'environnement physique, social, économique et culturelle¹¹. En conséquence, la loi, dans son article 27 stipule que tout employeur doit consacrer au moins 1% des postes de travail aux personnes handicapées dont la qualité de travailleur est reconnue. Concernant les personnes qui ont purgé une peine d'emprisonnement (repris de justice), la loi¹² n° 04-08 correspondant au 14 Aout 2004, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, leur permet, désormais de s'inscrire au registre de commerce. D'autre part, le casier judiciaire ne sera plus exigé dans les demandes d'emplois et l'octroi de crédits. Selon cette mesure, les personnes qualifiées de 'repris de justice' seront traitées sans discrimination vis-à-vis des formalités administratives et les dossiers à constituer¹³. Pour combattre et renforcer les mesures visant à prévenir la corruption dans les secteurs publics et privés, l'Algérie a promulgué, en 2006, une loi contre la corruption n° 06-01. Cette loi est adoptée de la convention des nations unies de 2003. Malgré cela, l'Algérie vient d'être classée dans la 105^e place sur 180 par le rapport de Transparency international sur l'indice de perception de la corruption (IPC) de 2009, dans les administrations publiques avec une note de 2,9 sur 10. Dans le même contexte, le rapport de la Banque Mondiale de 2010 sur la facilité des affaires, a répertorié l'Algérie dans la 136^{eme} place sur un total de 183 pays.

Dans un souci de conformité avec les normes internationales qui sont imposables au export et nécessaire au contrôle de la performance et de la qualité tant du produit que l'entreprise, est née l'institut algérien de

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 21 -

normalisation. Il est créé dans le cadre de la restructuration de l'institut algérien de normalisation et de la propriété industrielle, par décret exécutif le 21 Novembre 1998 sous la tutelle du ministère de l'industrie et de la

promotion de l'investissement. L'institut algérien de normalisation (IANOR) a mis en oeuvre 63 comités techniques nationaux composés de représentant des institutions et organismes publics : de operateurs économiques, des associations de protection du consommateur et de l'environnement (Bahmed et al, 2005). Il a acquis 3434 normes issues d'organismes internationaux. En 2010, dans le cadre du programme PME II, IANOR a lancé de nouveaux produits dont la certification des systèmes de management. Ces objectifs, en ce qui concerne la certification de management (ISO900-ISO14001) sont (Programme d'appui aux PME/PMI, 2011) :

- Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Améliorer les conditions de santé et de sécurité ;
- Améliorer l'environnement et l'éco-efficacité.

Dans le même ordre d'idées et pour se conformer de plus en plus aux exigences du développement durable, IANOR a pris l'initiative d'adhérer au projet RS-MENA qui vise l'implantation de la RSE dans les pays du moyen orient et de l'Afrique du Nord¹⁴.

Un aperçu sur le cadre institutionnel de la RSE en Algérie nous a permet de ressortir les remarques suivantes :

Le cadre juridique concernant la réglementation environnementale, le code du travail, lutte contre la corruption, les droits de l'homme, la normalisation sont instaurée à travers un arsenal de loi et décrets, mais le classement de l'Algérie dans les rapports des institutions internationales spécialisées (PNUD, BM) la place au bat de liste en ce qui concerne les RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 22 -

droits de l'homme, la corruption, la normalisation et le climat des affaires. Les démarches en faveur de la RSE sont embryonnaires, et marquent un retard par rapport à l'élan enregistré par la RSE dans les autres pays.

III.ISO 26000 la norme de la responsabilité sociétale des entreprises

La norme ISO 26000 été élaborée par l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation). L'élaboration des normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent aux travaux (AFNOR, 2009).

Dans ce qui suit on va répondre à certaines questions qui nous permettront de connaitre cette norme. Entre autres questions, qu'est-ce que la Norme ISO 26000 ? Pourquoi avoir fait le choix d'une norme ? Comment s'articule une démarche ISO 26000 ?

1. ISO 26000 : une norme de la RSE et un concept multipartie

ISO 26000 est une norme internationale qui vise à fournir aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale. Ce document décrit les principes et thèmes que recouvre la responsabilité sociétale et ptopose une methode d'appropriation et de mise en oeuvre dans une organisation. Elle donne un cadre international de comportement à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, ONG, syndicats..) quelle que soit sa taille, ses domaines d'action. L'ISO 26000 définit la RSE comme suit : « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des

impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique, transparent qui :

- Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien être de la société ;

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 23 -

Prend en compte les attentes des parties prenantes ;

- Respectez les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;

- Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations »(Patrick et al., 2012).

La norme ISO 26000 respecte les grands textes fondamentaux internationaux comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions de l'organisation internationale du Travail (AFNOR,2010).

La présente norme a été élaborée selon une approche multi-parties prenantes avec la participation d'experts de plus de 90 pays et de 40 organisations internationales ou ayant une assise régionale étendue, impliquées dans différents aspects de la responsabilité sociétale. Ces experts représentaient six groupes différents de parties prenantes : les consommateurs, le gouvernement, l'industrie, le travail, ONG et les services, le conseil, la recherche et autres. La rédaction de la dite norme a nécessité la prise de dispositifs pour maintenir un certain équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement, entre les hommes et les femmes. Toutefois, cet équilibre n'a pas pu être maintenu à cause de la disponibilité des ressources et la nécessité de maîtriser de la langue anglaise (AFNOR, 2009). La conception de la norme a débuté en 2005 et a été lancée en 2010.

Il faut toutefois remarquer que cette norme internationale fournit les lignes directrices aux utilisateurs et n'est destinée ni appropriée à des fins de certifications, du moment qu'elle est à vocation volontaire, et toute tentative de certifications risque de donner une mauvaise représentation de l'objectif de la norme.

Selon l'ISO 26000 (2010 :11), la substance de la norme a été rédigée selon le principe d'universalité et de thèmes structurés autour de questions

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 24 -

centrales. Les principes et les questions centrales sont en nombre de sept :

- **Les principes sont** : la recevabilité, la transparence, le comportement éthique, la reconnaissance des intérêts des parties prenantes, le respect du principe de l'égalité, la prise en compte des normes internationales de comportement et le respect des droits de l'homme ;

- **Les questions centrales sont** : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, l'environnement, les questions relatives aux consommateurs et les communautés et développement local.

2- Les avantages de la mise en œuvre de la norme ISO 26000

La norme ISO 26000 vise précisément à fournir les éléments permettant de construire un outil de stratégie de progrès à la portée des organisations.

Elle propose une méthode d'arbitrage des décisions et de résolution des

problèmes orientée vers les résultats. Elle soulève un certain nombre de problématiques concrètes comme la consommation énergétique ou la politique de diversité. Elle permet pragmatiquement d'identifier des opportunités de repositionnement stratégique (ISO 26000). De ce fait, toutes les organisations de toute taille ou localisation peuvent bénéficier du contenu de la norme qui peut concerner : Les concepts, termes et définitions relatifs à la responsabilité sociétale, Les origines, les orientations et les caractéristiques de la responsabilité sociétale, Les principes et pratiques en matière de responsabilité sociétale, les questions centrales et les domaines d'action de la responsabilité sociétale, L'intégration, la concrétisation et la promotion d'un comportement responsable dans l'ensemble de l'organisation, et à travers ses politiques et pratiques, dans sa sphère d'influence, l'identification des parties prenantes et le dialogue avec elle, La communication sur les engagements, les performances et autres informations concernant la responsabilité sociétale. Ainsi, une mise en pratique de la norme ISO 26000 dans une organisation

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 25 -

et la perception des performances en matière de responsabilité sociétale procurent des avantages qu'on résume dans les points suivants (AFNOR, 2009) :

- Avantages concurrentiels ;
- Une bonne réputation ;
- Capacité à attirer les salariés ou les membres, les clients ou les utilisateurs ;
- Le maintien de la motivation et de l'engagement des employés, ainsi que de leur productivité ;
- La vision des investisseurs, des propriétaires, des donateurs, des sponsors et de la communauté financière ;
- Relations avec les entreprises, les pouvoirs publics, les medias, les fournisseurs, les pairs, les clients et la communauté au sein de laquelle elle intervient.

IV. ISO 26000 en Algérie : un projet RS-MENA¹⁵

Les pays du MENA ont réalisé des progrès remarquables en matière de développement économiques au cours des dernières décennies. Ces pays restent comme même confrontés aux problèmes de développement social que sont l'intégration (des jeunes, des femmes et des groupes les plus vulnérables), la cohésion sociale (en milieu urbain et rural) et une plus grande redevabilité (au niveau des administrations et des autres prestataires des services aux citoyens) (Banque Mondiale, 2010). Le même rapport de la Banque Mondiale indique que 40 millions d'emplois doivent être créés au cours des années prochaines dans la région. Il faut remarquer qu'une population jeune et de mieux en mieux formée et à la recherche d'opportunités d'emplois. Mais les états de ces pays sont incapables de répondre aux désirs de cette population. D'où naît la nécessité de

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 26 -

l'intervention du secteur privé, auprès du secteur public, afin qu'il joue un rôle important pour diriger la croissance. Il a été primordial que cette quête du développement intègre les principes de la RSE pour ne pas accroître les

écarts déjà existants. C'est dans ce contexte qu'est né le projet RSMENA qu'on va détailler dans les parties suivantes.

1. Présentation du projet RS-MENA¹⁶

C'est un projet quadriennal visant à encourager l'adoption et l'utilisation par les pays en développement de la norme ISO 26000 sur la RSE, spécialement dans la région du MENA. Il est soutenu par l'Organisation Internationale de Standardisation (ISO) et financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale (SIDA). Il cible huit pays pilotes : l'Algérie, le Liban, l'Egypte, l'Iraq, la Jordanie, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.

Le projet RS-MENA s'articule autour de trois principaux volets :

- La formation d'experts en matière de responsabilité sociétale ;
- L'accompagnement d'organisations pilotes à l'utilisation de la norme ISO 26000 ;
- Organisation des séminaires de sensibilisation sur les enjeux de la RSE pour les entreprises et pour la société dans son ensemble.

Il a été subdivisé en deux phases :

La Phase I : Faisabilité et domaine d'application qui devait s'échelonné entre 2010 et 2011. Elle sera mise en oeuvre par les moyens suivants :

- consultations avec les Directeurs généraux (DG) des ONN¹⁷ et les coordinateurs nationaux identifiés des pays choisis ;
- Sélection et formation des formateurs pour plusieurs groupes de professionnels par des formateurs spécialisés externes ;

RRES, N:09.T1 Juin 2015

- 27 -

- Sélection d'une ou deux organisations pilotes dans chaque pays et suivi de la capacité des formateurs stagiaires (par les formateurs spécialisés externes) pour aider ces organisations à appliquer la norme ;
- Séminaire de sensibilisation pour les homologues dans le personnel d'organisations pilotes choisies ;
- Encadrement des formateurs stagiaires par les formateurs spécialisés externes, au moyen d'ateliers sur les retours d'expérience, de conseil à distance par téléphone/courriel et d'actions correctives.

Les directeurs généraux et l'organisme national de normalisation s'engagent à conduire le projet à terme jusqu'à la fin de la phase II et fournir les ressources nécessaires. A la fin de la Phase I, une première évaluation sera effectuée afin de valider le projet et, le cas échéant, d'identifier des actions correctives.

La Phase II : Réalisation qui devait s'effectuer entre 2012 et 2014. Il s'agit d'un programme de coaching des entreprises et de renforcement des capacités dans le domaine de la RSE.

La Phase II prolongera alors efficacement les activités de la Phase I en formant un plus grand nombre de professionnels et en sélectionnant davantage d'organisations, y compris des PME et des organisations plus grandes dans les divers pays où la norme peut être appliquée. Par ailleurs, des activités de sensibilisation, de promotion et d'autres activités de renforcement des capacités seront entreprises pour encourager l'adoption de la norme dans toutes les sphères d'activité économique.

2. Les dispositions pour l'application du projet dans chaque pays pilote¹⁸

Certains principes tels que la propriété, l'efficacité et la recevabilité de

chaque pays ont été respectés durant la conception et la mise oeuvre du RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 28 -

projet.

Durant le projet, les capacités nationales se rapportant à des questions de responsabilité sociétale et de mise en oeuvre du projet seront développées dans chaque pays pilote, avec l'encadrement d'experts internationaux et de l'ISO. Les DG des ONN devront s'engager fermement à mettre en application les deux phases du projet et à continuer par la suite à soutenir cet effort, pour autant que les ressources soient disponibles. Chaque ONN sera prié de fournir les ressources humaines nécessaires et d'agir ainsi en tant que coordinateur national pour la RS au sein de l'organisation. Il se peut que les coûts de la coordination nationale soient assumés par le projet. Afin de planifier et de suivre la mise en oeuvre du projet – au niveau national et au niveau régional – un Comité mixte de coordination (CMC) sur la RS a été mis en place. Les DG des ONN de tous les pays pilotes sont membres du CMC, avec des représentants de l'ISO et de la Sida. Lors de la première réunion du CMC, le plan de travail relatif à la Phase I a été examiné et approuvé par tous les DG, non seulement pour obtenir leur engagement, mais également pour assigner les rôles aux divers partenaires du projet et assurer ainsi l'efficacité et la redevabilité lors de la mise en oeuvre du projet. À la fin de la Phase I, une première évaluation a été effectuée afin de valider le projet et d'identifier les actions correctives si nécessaire puis de décider de la mise en oeuvre de la Phase II. Une décision a été prise lors de la deuxième réunion du CMC et la Phase II a commencé sur la base des conclusions de l'évaluation. Cette décision a été prise par les membres du CMC.

Si les résultats de la Phase I sont satisfaisants, le projet ira de l'avant et la Phase II sera surveillée par une réunion annuelle du CMC. Lors de cette réunion, des plans de travail opérationnels annuels seront approuvés en commun et des rapports périodiques seront examinés. Durant la Phase II, l'ISO engagera un coordinateur régional du projet chargé d'en suivre la

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 29 -

réalisation. Le coordinateur régional sera en contact étroit avec les coordinateurs nationaux qui suivront la mise en oeuvre du projet au niveau des pays.

Le coordinateur régional du projet sera financé par le projet alors que, pour la mise en oeuvre de la Phase I, l'ISO utilisera ses ressources. Quant au budget du projet il a été évalué à 2 479 410 (deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent dix francs suisses).

3. Le projet RS-MENA en Algérie

Le projet RS-MENA en Algérie a été lancé en Juin 2011. Bien que cette norme soit issue d'un consensus internationale, 99 pays ont collaboré à la création de cette norme (en assistant à la rédaction de ses articles en émettant des commentaires durant les débats), l'Algérie a fait partie des six pays qui ne l'ont pas voté en 2010 lors de sa publication à savoir : Algérie, Etats-Unis d'Amérique, Cuba, l'Inde, le Luxembourg et la Turquie.

L'initiative de la diffusion de la norme ISO 26000 dans les entreprises algériennes a été prise en charge par l'organisme de normalisation en

Algérie IANOR (Institut Algérien de Normalisation). Depuis 2011, IANOR a effectué cinq journées de sensibilisations pour sensibiliser et démocratiser le concept de RSE :

- En 2011, le 19 Octobre à Oran et le 22 Décembre à Alger ;
- En 2012, le 17 Juin à Annaba et le 11 Octobre à SANYA Oran ;
- En 2013, le 11 juin à Alger et le 11 Décembre à l'université de BABAZOUR à Alger.

L'expertise nationale s'est développée par la formation de 15 experts algériens et parrainés par un expert international. La vulgarisation de la norme a été accompagnée par le lancement des appels à candidatures aux entreprises intéressées par l'adoption de ce nouveau concept.

Pour examiner l'état d'avancement des travaux, le comité de pilotage présidé par IANOR se réunit régulièrement et fait part de ses constatations

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 30 -

à l'ISO.

Ainsi, on va aborder le résultat des actions entreprises par l'Algérie pour instaurer la norme ISO 26000 auprès des entreprises dans la partie qui suit.

4. Etats d'avancement du projet RS-MENA en Algérie

Suite aux travaux effectués et aux ressources matérielles et humaines investis en faveur de l'implémentation de la norme ISO 26000 en Algérie, un grand nombre d'entreprises algériennes ont adopté cette norme, elles sont en nombre de 16 entreprises, tout secteur confondu, qui ont bénéficié de ce projet et ont reçu des attestations d'encouragement et ce depuis 2011 jusqu'à la clôture du programme en 2014.

Toutefois, il faut remarquer que le projet RS-MENA est embryonnaire en Algérie, il l'est d'ailleurs pour toute la norme. On ne peut donc s'avancer sur les résultats s'ils sont conformes aux objectifs escomptés par le projet. Néanmoins, on peut dire que le projet a trouvé un écho au sein des entreprises algériennes et sa constitue une première réussite du projet en Algérie.

Conclusion

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est entrain de devenir la « *sagesse des milieux d'affaire* ». Toutes les organisations existantes dans le monde ainsi que leurs parties prenantes sont conscientes de l'intérêt que représente l'adoption de comportement responsable. Le but de la RSE est de contribuer au bien être de l'homme tout en respectant, l'environnement et les attentes de la société. D'autre part, les performances des organisations par rapport à la société dans laquelle elle active et aux impacts de ses activités sur l'environnement sont devenus un facteur décisif de mesure de performance globale et pérennité. Ainsi, la communauté internationale, scientifiques, politiques, associations, gouvernementales et non gouvernementales, institutions internationales s'est entendu pour institutionnaliser et démocratiser la RSE en lui

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 31 -

conférant un caractère normatif, en demeurant toujours une initiative volontaire, porté par l'organisme internationale de standardisation (ISO). ISO 26000 est donc la norme de la RSE approuvé par une centaine de pays membres de l'ISO. Elle est définie comme étant les lignes directrices

relatives à la RSE, elle constitue ainsi une première étape incitant les organisations à profiter des avantages d'une action responsable. Cependant, cette norme ne peut faire l'objet d'une certification elle est plutôt un objet de progrès dans une logique de responsabilité sociétale. Dans un souci d'équilibre entre pays développés et en voie de développement, l'Agence Suédoise de Coopération et de Développement (SIDA) a pris en charge de financer, en collaboration avec l'ISO, un projet visant à implanter la RSE dans les pays du MENA. Il a commencé par huit pays pilotes sur une durée de quatre ans pour ensuite le généraliser au reste des pays de la région.

A l'instar des pays du MENA, l'Algérie a bénéficié de ce programme est fait partie des huit pays pilotes. A cet effet, plusieurs entreprises algériennes ont adopté ce projet et ont reçu des encouragements. Ces entreprises sont dans une logique d'ouverture et d'évolution de culture managériale. Une question cependant nous interpelle, y-a-t-il pas de risques associés à ce projet dans le contexte algérien ? Notre questionnement porte surtout sur la perception des sept fondements de la responsabilité sociétale dans le cadre de leur application à la culture algérienne, ce qui pourrait conduire à un manque d'intérêt des organisations à participer au projet. La réponse à cette question exige une recherche auprès des entreprises qui ont adopté ce programme. Mais on peut dire que l'adaptation des organisations algériennes aux fondements de la RSE peut se heurter à quelques difficultés étant donné que l'Algérie n'a pas participé aux débats sur la rédaction des articles de la norme ISO 26000 et n'a pas émis des commentaires sur ces articles comme tous les RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 32 -

pays qui y ont participé. On pourrait penser que ces organisations développeraient des capacités spécifiques à la culture algérienne pour pouvoir s'adapter à cette norme d'envergure internationale.

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 33 -

¹ Maître de conférences à l'Université de Khemis-Miliana

² Capron et Lanoizelée (2010)

³ Le MENA est l'acronyme de Middle East and North Africa (Moyen orient et Afrique du nord). C'est un concept occidental qui a été utilisé par la Banque Mondiale pour caractériser les pays du moyen orient. Il désigne une grande région depuis le Maroc au nord ouest de l'Afrique jusqu'à l'IRAN. La particularité de ces pays et leur détention de vastes réserves de pétrole.

⁴ La liste des entreprises qui ont postulé et ont adopté cette norme sera annexée à la fin de l'article.

⁵ Livre vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, COM(2001) 366 final, 18 juillet 2001

⁶ **ORSE** : Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (Paris) : fondé en juin 2000 par des entreprises, des investisseurs et des syndicats, il a pour objectif de collecter, analyser et faire connaître des informations sur la responsabilité sociale des entreprises et sur l'ISR en France et à l'étranger, puis de diffuser cette information auprès de ses membres.

⁷ Mate (2002)

⁸ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a initié le projet de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement durable

⁹ Mate (2002)

¹⁰ Loi n° 06-24 du 6 Dhou el hidja 1427, correspondant au 26 décembre 2006, portant loi de finance pour 2007 parue dans le journal officiel n° 47(voir annexe I)

11 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 34 (Voir annexe II)

12 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52 (Voir annexe III)

13 Dans le cadre du plan de développement 2010-2014

14 Ce projet sera détaillé dans les parties suivantes

15 La région MENA comprend les pays en développement suivants, membres de RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 34 -

l'ISO : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats Arabes Unis, Iran, Iraq, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Syrie, Tunisie et Yémen.

16 Document du projet RS-MENA

17 ONN : Organisation National Normalisation

18 Données recueillies lors d'une interview avec Mr. Ali Harbi, Consultant et chef d'entreprise, AHC Consulting. Il a animé un Workshop en 2011 For MENA région on ISO 26000. 24/06/2014

Bibliographie

• ACQUIER, AURELIEN., AGGERI, FRANCK. (2007), Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE. Revue Française de Gestion. Vol 2007/11.N°108.

• AFNOR. (2009). Consultation publique sur le projet de norme. PR NF ISO 26000. Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, 131p.

• AFNOR. (2010) . ISO 26000 en 10 questions, 13p.

• AGGERI, FRANCK., ACQUIER, AURELIEN, (2005). La théorie des stakeholders permet-elle de rendre compte des pratiques d'entreprise en matière de RSE ? . XVI^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique. Angers. France.

• ALLOUCHE, JOSÉ., HUAULT, ISABELLE., SCHMIDT, GERALDINE, (2011). Responsabilité sociale des entreprises: La mesure détournée. Colloque Annuel de l'AGRH Montréal 30 Juin.

• BAHMED, L., DJEBABRA, M., ABIBSI, A, (2005). Dispositif Réglementaire et Organisationnel Relatif à L'encadrement la Qualité en Algérie : Aspects importants pour les entreprises algériennes', Courrier du Savoir, no.06, pp.103-108.

RRES, ,N:09.T1 Juin 2015

- 35 -

• BEJI-BECHEUR, AMINA., BENSEBAA, FAOUZI, (2004). Partenariats entre ONG et Entreprises : Vers un sens partagé de la responsabilité. Economie & Humanisme. N°370. pp.51-52.

• BELEME, GISELE, (2009). Quelle gouvernance pour la mise en oeuvre du développement durable ? L'expérience de l'industrie minière. Thèse de Doctorat. UQAM, Canada.

• BEN-YEDDER, MOEZ., ZADEM, FÉRID, (2009). La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontement. Revue Multidisciplinaire sur l'Emploi, le Syndicalisme et le Travail. Vol 4. N° 01. pp.84-103.

• BERAD, D, (2004). Petite histoire d'une grande responsabilité. Commerce. Vol. 105/Septembre.

• BOUALAM, FATIMA, (2007) , Un Etat de la Responsabilité Sociale des Entreprises Mondialisées et Politiques Publiques en Algérie.

<http://www.fseg.univ-tlemcen.dz/larevue07/Fatima%20Boualam%20%20.pdf>

• BOUTIN, CHRISTINE, (2010). De la mondialisation à l'universalisation : Une combinaison sociale. Rapport Intermédiaire au Président de la République. France.

• CAPRON, M., et F. QUAIREL-LANOIZELEE. 2007. La responsabilité sociale d'entreprise. Paris: La Découverte.

- CAPRON, MICHEL, (2009).La responsabilite sociale d'entreprise. L'Encyclopédie du développement durable. N° 99,pp.1-5.
 - CAPRON, MICHEL., LANOUZELEE-QUAIREL, FRANÇOISE, (2010). La responsabilise sociale d'entreprise. Ed. La Découverte.126p.
 - CARROLL, ARCHIE.B, (1999). Corporate social responsibility. Evolution of definitional construct. Business and Society. Vol 38.N° 03. pp. 268-295.
 - CAYROL, AMNIKA. (2006).Analyse des parties prenantes dans la stratégie de développement durable d'une banque : Etude de cas la banque de Triodes. Thèse de Doctorat. Université Libre de Bruxelles.
- RRES, ,N:09.T1 Juin 2015